

# LE VÉRIDIQUE OU COURIER UNIVERSEL.

Du 28 MESSIDOR an V de la république française.  
(Dimanche 16 JUILLET vieux style.)

(DICERE VERUM QUID VETAT?)

*Réflexions sur l'insipide déclamation de Jean Debrie, en faveur des soi-disant vainqueurs de la Bastille. — Observations sur le pouvoir de la mode en France. — Émeute des jacobins dans la ville de Clermont-Ferrand. — Dispersion de ces brigands à coups de fusil. — Rapport de l'ex-général Jourdan sur la garde du directoire. — Résolution qui abroge toutes les loix rendues contre les prêtres, et leur rend tous les droits de citoyens. — Arrêté du conseil des cinq-cents, portant qu'il ne sera exigé aucune déclaration des prêtres. — Trimalie et violens débats à ce sujet.*

Les lettres et avis pour l'abonnement de ce journal, doivent maintenant être adressés au directeur du Véridique, rue de Touraon, n°. 1123.

## Cours des changes du 27 messidor.

Amst. Bco. 59 $\frac{1}{2}$ 60 $\frac{1}{2}$	Bon $\frac{1}{2}$ 40	° p.
Idem cour. 57 $\frac{1}{2}$ 58 $\frac{1}{2}$	Or fin 102 l. 15 s.	
Hamb. 193 190	Lingot d'arg. 50 l. 7s. 6	
Mad. 12 10	Piastre 5 l. 4 s.	
Idem effect. 14 5	Quadruple 79 l. 5 s.	
Cadix 12 10	Duc. d'Hel. 11 l. 7 s. 6	
Idem eff. 14 5	Souverain 33 l. 15	
Gènes 94 91 $\frac{1}{2}$	Guinée 25 l. 2	
Livourne 102 $\frac{1}{4}$ 101	Café Martinique 41 s.	
Basle 1 3 $\frac{1}{2}$	Idem S. Dom. 36 à 38 s.	
Lyon $\frac{1}{2}$ ° p. à 10 j.	Sucres d'Hamb. 42 s. 44 s.	
Marseille $\frac{1}{2}$ ° p. à 10 j.	Idem d'Orl. 41 s.	
Bordeaux $\frac{1}{2}$ ° p. à 10 j.	Sav. de Mars. 13s. 14s.	
Lausanne 1 $\frac{1}{4}$	Chandelle 13 s.	
Lond. 25 l. 10 25 l. 5	Huile d'olive. 23 24 s.	
Ins. 22	Esprit $\frac{1}{2}$ 400 l. à 405 l.	
Bon $\frac{1}{2}$ 18 l. 17 s. 16 s.	Eau-de-v. 22 d. 300 l. 330	
Mandat.	Sel 4 l. 5	

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

PARIS, 27 messidor.

Quand le règne des phrases sera-t-il fini ? combien, depuis huit ans, le 14 juillet a exercé la rhétorique de ces orateurs insipides, de ces déclamateurs de collège qui n'ayant rien à dire dans les délibérations importantes, saisissent la moindre occasion d'inonder l'assemblée d'un déluge de phrases ! La tribune législative sembloit avoir oublié ce langage à contre-sens, ce fastueux et ridicule étalage d'amplifications patriotiques, dont l'ennui, au défaut de la raison, devoit depuis long-temps avoir fait justice. Mais il y aura toujours de ces hommes déterminés à tout braver jusqu'au dégoût de leurs auditeurs et de leurs lecteurs, et parmi ces orateurs intrépides, l'illustre Jean Debrie obtiendra la palme de ce genre de courage. Il est heureux pourtant qu'il se trouve encore quelques patriotes qui veulent bien se charger de débiter, dans certaines oc-

casions, de beaux panégyriques, et de relever les esprits à la hauteur des grandes époques de la révolution ; car il eût été scandaleux que personne hier n'eût prononcé dans le conseil, de sublimes périodes sur la mémorable journée du 14 juillet. Chacun a son talent : accoutumés à tout peser au poids de la raison, et à s'occuper de matières qui demandent plus de jugement et de solidité, que de poésie et d'enthousiasme ; enfoncés d'ailleurs, par la nature de leurs travaux réparateurs, dans tous les souvenirs les plus affligeans de la révolution, n'ayant sans cesse sous les yeux que des ruines qu'il faut réparer, que des victimes qu'il faut consoler, appelés à méditer tous les jours sur les monumens encore subsistans de la plus barbare des factions, les principaux membres du conseil n'auroient peut-être pas eu à leur disposition, cette éloquence extatique si nécessaire en un si beau jour. Il falloit qu'il se présentât un orateur qui fût singulièrement enclin à l'admiration, qui possédât éminemment la théorie de nos droits, sans avoir fait beaucoup d'attention à ce qui s'est passé dans la pratique, qui se persuadât vivement que nous avons été libres et heureux depuis huit ans, afin de faire passer cette persuasion dans l'âme de tous ceux qui ont perdu leurs amis, leur liberté, leur fortune, qui en parlant de la prise de la Bastille, sût habilement faire abstraction des bastilles et de la guillotine de Robespierre, et qui fût capable de s'élever par la force de l'enthousiasme au dessus de ce que pensent les esprits vulgaires, qui eût la noble hardiesse de leur parler, en termes pompeux, de la liberté, des droits de l'homme, de charte retrouvée, toutes choses qui sont devenues à peu près synonymes d'oppression, de pillage, de massacre et de servitude.

C'est ainsi que chaque talent trouve sa place, ne fût-ce qu'une fois par an. Que d'autres proposent des vues utiles, des plans d'améliorations, des projets dictés par l'amour de la justice et de l'humanité, Jean Debrie a fait assez pour sa gloire ; en proposant d'arrêter que les citoyens de Paris, vainqueurs de la Bastille au 14 juillet, ont bien mérité de la patrie ; mais son éloquence avoit tellement animé et mis hors de sens Philippe Delville, qu'il vouloit que cet honneur fût étendu à tous les citoyens français, et que Coupé fût obligé de lui rappeler

adonné un fait certain, que la Bastille étoit à Paris. (2) C'est donc à vous seuls, ô parisiens, qu'appartient l'honneur de cette belle révolution ! Elle vous fera sans doute oublier que vous avez compté, depuis la prise de la Bastille, à peu près une centaine de prisons d'état dans la seule enceinte de votre ville, et que vous n'êtes sortis de ces nombreuses bastilles, où tous les jours vous étiez visités par le bourreau, que pour essayer les mitrallades de la convention, en vertu de la charte retrouvée.

O parisiens ! Jean Debrie proposera sans doute, le 13 vendémiaire, de décorer que vous avez démerité de la patrie, parce que vous n'avez point chassé la convention ; est-ce cette idée qui vous a glacés hier, qui vous a empêchés de célébrer la fête, et rendus insensibles aux violons du gouvernement ?

Plus d'un siècle avant sa régénération politique, la France étoit en possession de donner des loix à ses voisins ; sa langue étoit devenue celle de tous les peuples lettrés ; son théâtre et ses comédiens avoient le droit exclusif d'amuser toutes les nations polies ; ses livres alloient par-tout porter la lumière et dicter des oracles ; ses arts et son goût avoient réalisé cette chimère de la monarchie universelle vainement essayée par Philippe II, avec ses trésors et ses armes. Nos guerriers avec leurs baïonnettes, n'imposèrent jamais à l'étranger des taxes aussi fortes, que nos artistes avec leurs chef-d'œuvres. Depuis Naples jusqu'à Pétersbourg, depuis Londres jusqu'à Vienne, toutes les capitales payoient tribut à notre luxe et à notre élégance ; nos marchandes de modes, avec leurs chiffons, faisoient entrer en France plus de millions en six mois, que Buonaparte ne pourroit en envoyer au directoire dans dix ans. L'anglais fier et gauche, le lourd allemand, apportoient à l'évni leurs guinées et leurs florins à Paris, pour y sacrifier aux grâces et s'initier au bon ton de la société. Charmant et doux empire établi sur la base solide de l'amour-propre ; conquête agréable et utile qui enrichissoit le vainqueur sans ruiner le vaincu. Aujourd'hui nous nous épuisons d'hommes et d'argent pour ne conquérir que la haine des peuples et le mépris du sage. Notre pouvoir n'est fondé que sur la force et sur la terreur, moyens fragiles et passagers ; les cris du malheureux étouffent nos chants de triomphe, et nous nous appauvrissons en ravageant l'Europe.

Si la France, avec ses modes, gouvernoit despotiquement toutes les nations qui l'environnoient, elle étoit elle-même esclave de la mode ; chaque mode, en France, étoit une fureur ; nous avons vu successivement les têtes s'électriser, les esprits s'enflammer pour les pantins et les bilboquets, pour les boufons d'Italie et pour Ramponneau, pour Jeannot et pour la famille des Pointu. Mesmer, Cagliostro, Montgolfier, ont eu l'honneur d'exercer tour-à-tour l'enthousiasme national ; enfin, à ces joujoux d'enfans, a succédé la mode de la politique et des constitutions ; et ce dernier engoement, si grave dans son objet, a été poussé bien plus loin que tous les autres : la constitution de l'an III a beaucoup appaisé l'ivresse révolutionnaire ; mais les journaux sont encore dans la plus grande vogue, et les clubs qui étoient tombés, menacent de se remettre à la mode.

On devoit s'attendre qu'un peuple qui s'étoit battu pour des chansons, porteroit aux derniers excès le fanatisme de la liberté ; mais on ne s'attendoit pas que nos voisins, spectateurs de nos désastres, pousseroient la passion pour les modes françaises, jusqu'à vouloir singer notre révolution. L'italien peuple farceur et mime, grand amateur de mascarades, devoit naturellement être le premier à imiter nos parades civiques ; nous lui avions pris sa musique, il a voulu prendre nos clubs ; puissent nos clubs lui faire autant de bien, que sa musique nous a fait de plaisir !

Le fameux carnaval de Venise est aujourd'hui permanent dans presque toute l'Italie ; le voleur envoie son juge en prison ; l'assassin paroît sous le masque du magistrat ; l'histrien est déguisé en législateur ; le galérien en officier municipal ; l'escroc et le filou, en lieutenant de police ; là on voit un doge jacobin, un sénateur dragon, un prince commis, et un moine général ; chaque jour un peuple se couche sujet, et se relève souverain, et pour qu'il ne manque rien à la farce, on n'attend que la mort du pape pour élever le chanoine Sieyes sur la chaire de Saint Pierre, pour la plus grande gloire de la religion.

Les petits maîtres jacobins de Milan et de Boulogne s'imaginent être à la dernière mode de France ; ils rabat-troient bien de leur vanité, s'ils savoient qu'ils sont à la très-vieille mode ; que ce qu'ils prennent à Milan pour le très-bon ton, est excessivement ridicule à Paris ; et que leurs jacobinières ne sont plus bonnes qu'à fournir des parades aux tréteaux de la foire.

Au reste, jusqu'ici leur révolution, en comparaison de la nôtre, n'est qu'un enfantillage. Il y a bien eu à Gènes quelques têtes coupées et portées au bout d'une pique ; cela promettoit, cela prenoit une couleur révolutionnaire ; mais un début si brillant ne s'est pas soutenu ; on n'entend point encore parler d'incendies de châteaux, de massacres dans les prisons ; la guillotine n'est point en activité ; on n'organise point encore le pillage ; cela ne va pas ; c'est une révolution manquée. Peut-être le grand entrepreneur du bal, qui fait danser avec des filles tous ces *fantoccini* républicains, ne leur permet-il pas de s'abandonner à toute leur énergie patriotique. D'ailleurs, les nobles et les prêtres, par une ruse infernale, ont trouvé le secret de se rendre inviolables ; ce sont les plus chauds patriotes et les plus ardents révolutionnaires de toute l'Italie. Si les nobles français se fussent avisés d'un pareil stratagème ; si, au lieu d'aller attendre en pays étranger le dénouement de la pièce, ils eussent voulu en être les principaux acteurs, peut-être auroient-ils fait avorter notre sainte révolution, et la nation eût perdu une belle proie.

Ce qui n'est pas moins amusant que la mascarade italienne, ce sont les exclamations pathétiques de Poultier et de Louvet, sur la régénération des peuples de l'Italie ; ils ne cessent de s'exalter sur le bonheur qu'ils ont eu de secouer le joug de leurs anciens tyrans qui avoient la cruauté de ne point leur faire payer d'impôts qui les forçoient de vivre heureux et tranquilles au sein de l'abondance, état extrêmement contraire à la dignité de l'homme ; ils sont, il est vrai, écrasés aujourd'hui de contributions et de réquisitions pour l'entretien de leurs libérateurs ; ils passent les nuits au corps-de-garde, et les jours à faire l'exercice, toujours à la

veille de mourir de faim, toujours prêts à marcher au pas de charge pour se faire casser la tête; mais en récompense ils peuvent se flatter de jouir d'une entière liberté et de la plénitude des droits de l'homme; à cela près qu'ils sont forcés d'obéir ponctuellement et à la lettre, aux ordres multipliés que veut bien leur envoyer, au vertu de l'égalité, leur camarade Buonaparte.

*Au Rédacteur.*  
Clermont, département du Puy-de-Dôme,  
21 messidor.

Cette commune vient d'être le théâtre d'une scène sanglante. Hâtez-vous de faire connaître les véritables causes de cet événement, et de prévenir les calomnies que ne manqueront point de débiter nos jacobins, et dont les journalistes du parti se rendront facilement les échos. Depuis quelque tems les frères et amis se rendoient partiellement dans différens cabarets de cette commune; mais leur principal repaire étoit dans un ci-devant château appelé Bois-de-Croc, où un brigand de leur espèce a établi une espèce de guinguette. Hier dimanche, 150 de ces coupe-jarrets étoient rassemblés dans ce lieu. Ils faisoient un vacarme épouvantable; des chansons de cannibales étoient chantées à tue-tête. La police ne pouvoit rester spectatrice indifférente d'un pareil rassemblement. Le président de l'administration municipale s'y transporta, et somma, au nom de la tranquillité publique, les perturbateurs de se séparer. Quelques uns firent semblant d'obéir, ils sortirent par une porte, mais rentrèrent par une autre. Bientôt le rassemblement se grossit. Alors une patrouille fut envoyée pour accompagner et protéger une députation de l'administration municipale chargée de faire une seconde sommation de se retirer; mais la rue qui conduit au château étoit tellement encombrée de femmes et d'enfants, qu'il fut impossible d'avancer. Des forces plus imposantes arrivèrent, mais elles furent d'abord accueillies par une grêle de pierres lancées par les frères et amis postés sur une terrasse, et par une décharge de mousqueterie partie des fenêtres du château. Plusieurs citoyens furent blessés. Alors l'indignation de la garde nationale fut au comble; elle força les portes de l'enclos, et se rangea en bataille en face du château; là elle essaya encore quelques coups de fusils, qui n'atteignirent heureusement qu'un des frères et amis allant joindre ses camarades, et qui tomba mort sur la place. Cependant la garde riposta par une décharge, et quelques uns des assaillans furent blessés. Désespérant d'être les plus forts, ils se divisent pour se sauver, et jettent leurs armes dans les bleds où on a trouvé des fusils et des pistolets; quelques uns qui n'avoient pu fuir assez vite, sont arrêtés. Ils avoient caché sur leur poitrine l'étendard sacré de la bande, le bonnet rouge. On a fait une recherche dans la maison, et on a découvert plusieurs recueils de chansons atroces et autres papiers, dont le public ignore encore le contenu.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.  
Séance du 27 messidor.

Les employés du ministère de la justice se plaignent de ce qu'ils ne sont pas payés. Ils sont renvoyés à la commission des dépenses.

La veuve du représentant Lacroix, supplicie l'an 3, demande des secours.

Aymé: Je ne sais pas pourquoi les veuves des hommes qui ont été représentans du peuple seroient plus privilégiées que les veuves des simples citoyens; l'égalité des droits répugne à ce que le conseil s'occupe de pareilles exceptions. Je demande l'ordre du jour. Adopté.

Laboulay avoit déjà présenté un projet d'organisation de la garde du directoire; aujourd'hui il en présente un nouveau, parce que la commission a cru devoir faire quelques changemens qui lui ont été suggérés par des observations imprimées et distribuées au conseil. Le projet est adopté.

Jourdan (général): Le directoire vous avoit demandé de fixer la solde du commandant temporaire de Paris, et celles de l'état-major de la garde sédentaire de Paris; la commission que vous avez chargée d'examiner le message, pense que vous devez passer à l'ordre du jour sur ces deux objets.

1. Le direct se vous demandoit un supplément de solde pour le commandant temporaire, mais votre commission n'a pas cru que cet officier dût recevoir un supplément; les officiers du même grade ont une solde de 12000 liv. pour quel motifs créeriez-vous une exception en faveur du commandant de Paris? Le directoire demande encore une somme de 4 mille livres pour les frais de bureaux; il est juste que les frais de bureaux soient payés; mais votre commission ne pense pas qu'il faille une loi particulière pour cet objet.

Quant aux officiers de l'état-major de la garde nationale sédentaire, la constitution n'en connoit point d'immovibles, et c'est au bureau central à régler cet objet. Le rapporteur donne quelque développement à ces principes, et conclut à l'ordre du jour qui est adopté.

Le président annonce que l'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur les cultes.

Emery: Pour que cette discussion ne soit pas éternelle, réduisons le projet de la commission à une série de propositions sur lesquelles le conseil délibérera; car à quoi sert d'user de toutes les ressources de l'éloquence pour nous convaincre de la nécessité des religions; tous les membres sont persuadés de l'excellence des religions, et il n'est pas bien difficile de convaincre ceux qui sont déjà convaincus; mais précisons la question, et examinons les propositions qui me paroissent les plus importantes.

La première, selon moi, c'est celle de savoir si l'on astreindra tous les ministres des cultes, tous les précepteurs de la morale, les instituteurs et les institutrices, à observer de leur part le pacte social, en promettant l'obéissance aux loix de la république. Voilà, je crois, ce qui tient à la constitution, à la tranquillité publique, et ce qui est digne de fixer toute l'attention des législateurs. Quand aux autres dispositions du projet, nous les traiterons comme elles les méritent.

Dumolard ne s'oppose point à cette proposition; mais il croit que l'on doit s'occuper auparavant du projet de Dubruel; car ce projet n'a pour but que de rapporter des loix inconstitutionnelles et injustes, que d'empêcher que les malheureux ecclésiastiques soient dépouillés de leur vivant, et que leurs parens, souvent dénaturés, jouissent de leurs biens du moment qu'ils sont condamnés à la déportation.

Cette proposition est appuyée; on réclame la clôture de la discussion; d'un autre côté, qu'elle soit continuée.

Thibaudeau est à la tribune; des cris se font entendre: Fermez la discussion.

Thibaudeau parle vivement au président.

Il se fait un moment de silence.

Thibaudeau: Je demande la parole contre le président; d'abord, j'ai un reproche à lui faire, et je crois que c'est le seul moyen d'avoir la parole. (On rit.) Des voix se font entendre: Fermez la discussion. Thibaudeau s'écrie, avec un geste menaçant, *je déclare*; le bruit empêche de l'entendre. Maillard monte à la tribune; Thibaudeau le presse et l'empêche de parler; le président le rappelle à l'ordre; le tumulte se prolonge; plusieurs voix: A bas, Thibaudeau.

Il gesticule beaucoup; le calme renaît.

Il paroît, dit le président, d'après ce que dit Thibaudeau lui-même, qu'on n'a point de reproche à me faire. (Non, non, s'écrie-t-on de toutes parts.)

Thibaudeau obtient enfin la parole: Je passe, dit-il, au fond de la question. Une voix: Vous faites bien. L'orateur conclut en demandant que la discussion s'ouvre d'abord sur la question de savoir si l'on exigera un serment.

Bouley entraîne l'opinion du conseil; il fait sentir combien il est absurde de s'occuper d'une question sur laquelle les avis sont partagés, tandis que tout le monde est d'accord sur le projet de Dabruel; qu'il soit mis à l'instant aux voix. Cette proposition adoptée, Dabruel donne lecture de son projet, ainsi conçu:

Art. 1<sup>er</sup>. Les loix qui prononcent la peine de déportation ou de reclusion, contre les ecclésiastiques qui étoient assujettis à des sermens ou à des déclarations, ou qui avoient été dénoncées sous le nom de réfractaires ou pour cause d'incivisme, et contre ceux qui avoient donné retraite à des prêtres insermentés, sont et demeurent abrogées.

II. Les loix qui assimilent les prêtres déportés aux émigrés, sont également rapportées.

III. Les individus atteints par lesdites loix, rentrent dans tous les droits de citoyens français, en remplissant les conditions prescrites par la constitution, pour jouir de la susdite qualité. Le conseil adopte ce projet à une très-grande majorité.

Bouley: Justice a été rendue aux ministres du culte; les assujétira-t-on à une promesse? Je demande que la discussion s'ouvre sur cet objet. Adopté. — Merlin (de Thionville) obtient la parole contre le projet.

Merlin (de Thionville) soutient que la promesse est utile, même depuis qu'il en a été question, parce que ne la point exiger ce seroit mollir devant une poignée de factieux. Il répond ensuite aux motifs allégués par le rapporteur contre toute promesse. Les ministres de la religion ne sont point égaux aux autres citoyens; ils déclarent eux-mêmes qu'ils sont les interprètes de la divinité auprès des mortels; la liberté des consciences n'est pas violée, puisque la constitution assure la liberté la plus entière à tous les cultes.

La liberté des consciences n'est pas violée, puisqu'on ne demande pas l'approbation des loix, mais une

(4)

simple soumission. Cette déclaration n'est point dangereuse; elle peut faire connoître les ennemis de la république, et c'est un bien pour son bonheur. Elle a vaincu tous ceux qui se sont montrés contre elle; elle vaincra sans doute ce petit nombre d'hommes religieusement aristocrates. Les prêtres ne peuvent pas la refuser, car ils professent une religion qui leur prescrit la soumission à toutes les autorités, même particulières.

Examinant ensuite les différens articles du projet de la commission, il regarde le second comme inconstitutionnel, en ce qu'il accorde des temples.

Le cinquième ne lui paroît pas moins contraire au pacte social, qui ne reconnoît aucun culte dominant, et qui par conséquent ne peut permettre qu'on accorde des cloches, signes distinctifs du culte catholique.

Enfin le troisième et le douzième sont à ses yeux plus dangereux que le culte public, parce que, en permettant des réunions particulières dans le domicile des citoyens, on organise par-tout des foyers de contre-révolution.

Le conseil ordonne l'impression de son discours; il entend ensuite Audouin qui s'élève contre toute déclaration ou promesse; il se fonde sur la constitution, sur l'opinion même de ceux qu'il combat, et qui, en reconnoissant qu'on ne doit plus exiger de serment, auroient dû conclure qu'on ne peut pas plus exiger de promesse, à moins qu'on ne l'exige de toutes les classes de citoyens que la loi distingue; encore la conséquence ne pourroit-elle s'appliquer aux ministres des cultes que la loi ne connoît pas comme tels.

Plusieurs membres demandent la clôture de la discussion; d'autres veulent qu'Emery et Siméon soient entendus. Le conseil consulté, prononce la clôture.

Jordan: Je demande, comme rapporteur, à résumer les opinions émises sur cette matière. Plusieurs voix: Non, non, la discussion est fermée.

Pastoret réclame la parole.

Les mêmes cris se font entendre.

C'est pour poser la question, s'écrie Pastoret; et je demande qu'elle soit ainsi posée:

Exigera-t-on une déclaration particulière des ministres des cultes?

Plusieurs membres: Aux voix, aux voix.

Le président: Que tous les membres se mettent à leurs places. Il fait une première épreuve, et annonce que la majorité a prononcé qu'aucune déclaration ne seroit exigée. On entend alors de nombreuses réclamations; l'indignation se manifeste.

Il fait une seconde épreuve en invitant le bureau d'observer la décision de la majorité; il prononce encore que la déclaration est rejetée. Il lève la séance et quitte le fauteuil; il s'en va, les secrétaires le suivent.

Le tumulte règne long-tems dans l'assemblée; enfin un très-grand nombre de membres montent au bureau pour signer l'appel nominal qui n'a pas pu avoir lieu aujourd'hui, puisque l'assemblée n'avoit plus de président.

J. H. A. PO JADE L